

## COMMUNE DE SAINTE-ANNE



### **Avis de publicité pour une occupation temporaire du domaine public suite à manifestation d'intérêt spontanée**

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise qui a fait une proposition d'occupation d'un emplacement sur le domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique.

#### **Nom et adresse de la personne publique :**

Commune de Sainte-Anne  
Hôtel de Ville  
97180 SAINTE-ANNE  
Tél : 0590 85 48 60 / Fax : 0590 85 48 94  
Email : service.courrier@ville-sainteanne.fr

**Objet :** Exploitation commerciale d'une activité de restauration rapide et de location de matériel nautique

**Lieu d'exécution :** parcelle AT 46 au lieu-dit Le Helleux

**Superficie :** 25 m<sup>2</sup>

#### **Activités :**

- principale : restauration snack
- secondaire : location de matériel nautique

#### **Conditions d'occupation :**

- L'autorisation fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 3 ans.
- Tous les aménagements sont à la charge de l'occupant. La structure devra être légère et démontable.
- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location.
- Elle sera strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention.
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels.
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Commune de Sainte-Anne.

#### **Redevance annuelle prévisionnelle :**

- Part fixe : montant déterminé au mètre carré par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) en fonction de sa nature
- Part variable : 5 % du chiffre d'affaires annuel (les candidats peuvent faire des propositions supérieures).

### Critères d'attribution :

- Qualité commerciale, économique et touristique du projet : 30 %
- Qualités professionnelles au regard de l'activité envisagée : 30 %
- Pourcentage du montant de la part variable de la redevance envisagée : 30 %
- L'impact des aménagements et respect de l'environnement : 10 %

### Conditions de dépôt des candidatures :

Les candidats intéressés doivent présenter une proposition comportant les éléments suivants :

- Coordonnées et statut de la société envisagée, extrait Kbis,
- Description de l'activité avec caractéristiques techniques, photos, et schéma d'implantation et des moyens techniques et humains mis en œuvre
- Plan d'affaire prévisionnel et plan de financement envisagé pour l'activité
- Expériences professionnelles, agréments, certificats en lien avec l'activité
- Tous éléments que le candidat jugera utile à la compréhension de sa proposition.

Les propositions sont remises :

- soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse :

Mairie de Sainte-Anne  
Direction de l'Animation et du Développement du Territoire  
Hôtel de ville  
97180 SAINTE-ANNE

- soit déposées contre récépissé à l'adresse :

Direction de l'Animation et du Développement du Territoire  
Centre Administratif de Valette (Rez de Chaussée)  
Rue Abbé Grégoire  
97180 SAINTE-ANNE

**Date limite de réception des propositions :** 08/07/2019..... à 12h00 (Heure locale).

**Contact :** Pour tout complément d'information, veuillez vous renseigner à la Direction de l'Animation et du Développement du Territoire au 0590 85 59 95 ou par mail à l'adresse : christian.bajot@ville-sainteanne.fr

*Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite susmentionnée pour la réception des propositions, la Commune de Sainte-Anne attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.*

Le Maire  
  
Christian BAPTISTE